



Union Vélocipédique Argenteuillaise

Argenteuil, le 7 mars 2026

**Objet :** mesures de sécurité de la randonnée de cyclotourisme des Asperges 2026.

L'Union Vélocipédique Argenteuillaise, affiliée sous le numéro 00036 à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVélo), organise une randonnée dénommée « les Asperges » proposant des activités de cyclotourisme sur route et gravel.

Cette randonnée, organisée le dimanche 31 mai 2026, se veut ludique et sportive mais sans esprit de compétition, donc sans chronométrage ni classement, sous aucune forme que ce soit.

Cette randonnée n'est donc pas une épreuve cyclosportive. De ce fait, il n'y aura aucun signaleur.

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent d'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes, de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur, d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières. Il est rappelé que, suite aux consignes de la FFVélo, les groupes constitués sur les parcours doivent se limiter au maximum à 10 cyclos.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Le départ et retour des circuits proposés pour la randonnée se font sur deux sites. Pour les six parcours prévus d'Argenteuil, du marché de la Colonie, place Aristide-Briand, le départ libre échelonné est compris entre 7 h 30 et 9 h 00 avec un retour pour les derniers participants vers 14 h 00 (départ à 9 h 30 et retour vers 12 h 00 pour la randonnée balade encadrée). Concernant les trois parcours à partir de Saint-Martin-du-Tertre, à proximité du château, le départ libre échelonné est compris entre 7 h 30 et 9 h 30 avec un retour des derniers participants prévu vers 13 h 15.

Chaque participant reçoit, selon son désir et en fonction du stock disponible, une feuille de route décrivant l'itinéraire choisi. À l'exception du parcours gravel et de la randonnée balade encadrée, les parcours sont fléchés à même le bitume (flèche orange fluo) les jours qui précèdent la randonnée. Des fichiers GPX seront disponibles par téléchargement.

À l'exception du parcours gravel et de la randonnée balade encadrée, deux ravitaillements en nourriture et boissons sont prévus sur les parcours, sur des lieux situés sur des endroits sécurisés en dehors de l'espace soumis à la circulation des véhicules. Le premier sur la commune de Saint-Martin-du-Tertre (95), à proximité du château et le second sur la commune de Crouy-en-Thelle (60), au niveau du chemin de Bellé, légèrement en retrait du carrefour avec la rue de Morangles. À chaque ravitaillement, des panneaux de signalisation routière, fournis par le Comité départemental du Val d'Oise de la FFVélo sont positionnés de part et d'autre de ces points afin de prévenir les véhicules approchant. Une trousse de secours sera à disposition pour soigner des blessures bénignes.

En cas d'accident corporel ou de problème présentant un risque de santé, les services de secours devront être sollicités dans un premier temps, puis l'organisateur dans un second temps. Les numéros d'urgence et de l'organisateur figureront sur la carte de route.

Jean-Michel PIAT  
*Délégué sécurité*  
*de l'Union Vélocipédique Argenteuillaise*

Philippe IMMELÉ  
*Président*  
*de l'Union Vélocipédique Argenteuillaise*

**Union Vélocipédique Argenteuillaise**

Maison des Associations - Espace Nelson-Mandela - 82, boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL  
06 81 79 67 05 - uva.cyclo95@gmail.com